



prélèvement bancaires injustifié de Neuf/cégétel

Par **cassidy**, le **06/06/2009** à **17:04**

En avril 2007, j'ai arrêté mon abonnement Internet auprès de 9cégétel/SFR. J'ai reçu de leurs services, un courrier confirmant et regrettant ma décision. J'ai immédiatement pris contact avec ma banque pour arrêter de façon définitive, les prélèvements automatiques au profit de cette société.

Or, 12 mois après, la société 9cégétel/SFR a représenté les prélèvements automatiques et depuis avril 2008, la banque, sans me consulter a repris le paiement des mensualités au profit de 9cégétel/SFR alors que je n'ai plus aucun abonnement chez eux

La banque me dit qu'il n'était pas possible d'annuler définitivement les prélèvements automatiques. Elle n'a donc fait qu'une simple opposition, qui n'est valable qu'une année et, comme je ne l'ai pas renouvelée ... il est normal qu'elle reprenne les paiements ! Il faut que je fasse, d'après elle, chaque année, et sans l'oublier, une nouvelle opposition facturée 13.50 € et cela à vie !!! J'ai entendu parler de la révocation. La banque ne pouvait elle pas me proposer cette solution (gratuite en plus)

Quels sont mes recours :

1°) auprès de la banque qui a repris le paiement des prélèvements sans mon autorisation car pour moi, ma demande de cesser de payer cette société était définitive.

2°) auprès de Neufcégétel/SFR qui malgré la dénonciation de mon abonnement a repris ses prélèvements continue se se faire payer la somme de 33,80 € par mois.

Que dois faire ? Auprès de qui me retourner ? Qui est responsable ?

Merci de votre aide